

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2023

Quand

Le mardi 24 janvier 2023 à 10h (heure normale de l'Est)

Où

Assemblée virtuelle par webdiffusion en direct au <https://web.lumiagm.com/491023039>

Questions à l'ordre du jour

1. recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice financier terminé le 24 septembre 2022 et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs;
4. examiner et, si jugé à propos, adopter la résolution consultative approuvant l'approche de la Société portant sur la rémunération des membres de la haute direction, telle que décrite à la page 10 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « Circulaire »);
5. examiner et, si jugé à propos, adopter une résolution ordinaire approuvant le réapprovisionnement de la réserve du Régime d'options d'achat d'actions de la Société ainsi que la modification de ce même Régime, le tout tel que décrit plus particulièrement à la page 11 de la Circulaire;
6. examiner et voter sur les propositions d'actionnaires décrites à l'Annexe C de la Circulaire qui se trouvent aux pages 63 et suivantes de la Circulaire; et
7. traiter toutes autres affaires qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée.

Les porteurs d'actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux (heure normale de l'Est) le 2 décembre 2022 ont droit d'être avisés de cette assemblée, d'y assister et d'y voter.

Documents reliés à l'assemblée

METRO INC. a opté pour l'emploi des règles sur les procédures de notification et d'accès adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de réduire le volume de papier relatif aux documents qui sont distribués dans le cadre de l'assemblée. Plutôt que de recevoir la Circulaire, les actionnaires recevront un avis de convocation accompagné d'instructions leur permettant d'avoir accès en ligne aux autres documents de l'assemblée ainsi qu'un formulaire de procuration ou, selon le cas, un formulaire d'instructions de vote. La Circulaire et les autres documents pertinents peuvent être consultés sur SEDAR (sedar.com) ou sur le site Internet corporatif de la Société (corpo.metro.ca/fr/rerelations-investisseurs/assemblee-actionnaires.html). Il est conseillé aux actionnaires de revoir les documents relatifs à l'assemblée avant de voter. Tout actionnaire qui désire recevoir, sans frais, un exemplaire imprimé des documents de l'assemblée doit faire cette demande à notre agent de sollicitation de procurations, Solutions aux investisseurs TMX inc., par téléphone au numéro sans frais 1 800 246-2916, s'il est en Amérique du Nord, ou au 1 201 299-4572, s'il est à l'extérieur de l'Amérique du Nord, ou par courriel à info_TMXIS@tmx.com.

Si des exemplaires imprimés des documents de l'assemblée sont requis, nous recommandons de soumettre la demande le plus tôt possible, et idéalement avant le 12 janvier 2023 afin d'accorder aux actionnaires suffisamment de temps pour recevoir, revoir les documents de l'assemblée et retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dans les délais prescrits.

Note:

Les porteurs d'actions ordinaires qui seront dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée sont priés de procéder selon les instructions prévues dans la Circulaire et de faire parvenir leur formulaire de procuration ou d'instructions de vote dès que possible, mais avant 17h (heure normale de l'Est), le 20 janvier 2023.

Les actionnaires pourront s'inscrire et se connecter à la plateforme de webdiffusion en ligne à partir de 9h (heure normale de l'Est), le 24 janvier 2023. Nous apprécierions votre inscription à l'avance pour que l'assemblée puisse commencer promptement à 10h (heure normale de l'Est).

Par ordre du Conseil d'administration,



Simon Rivet

Secrétaire corporatif

Montréal, Québec

Le 9 décembre 2022